Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202605-DE

Commune de Calanhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0506202605

Séance du 05 juin 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage :
Procurations : 2

Le 05 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel, HAMON Fanny
Etaient absents :	CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril et CHAMBRY Erwan à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Modification des membres de la commission d'appels d'offres**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier les membres de la commission d'appels d'offres suite à un courrier reçu de la Sous-Préfecture de Guingamp en date du 17 avril 2026 notifiant que la délibération n°2103202609 datant du 21 mars 2026 était erronée par manque de précision quant à la qualité des désignés (soit titulaire, soit suppléant) , de plus 7 membres ont été désignés alors que le b du II de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que la commission est composée : *« lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».*

Ces explications entendues, le conseil municipal décide de nommer sous la présidence du maire :

Les titulaires :
- Thierry BRIAND,
- Véronique LE BRIS,
- Yvon PARCHEMINER.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202605-DE

Les suppléants :
- Fanny HAMON,
- Mélanie LE BOURG,
- Envel LABAT-L'HÉLIAS.

Fait à Calanhel, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE CALANHEL (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC